

Date de dépôt : 9 février 2016

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition : Stop à la destruction du quartier du Petit-Saconnex Village !

Rapport de majorité de M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (page 1)

Rapport de minorité de M. Pascal Spuhler (page 22)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions s'est réunie les 23 et 30 novembre 2015, puis le 11 janvier 2016, sous la présidence de M. Jean Romain, pour étudier la pétition « Stop à la destruction du quartier du Petit-Saconnex Village » renvoyée à la Commission des pétitions le 15 octobre 2015 par le Grand Conseil.

M^{me} Mina-Claire Prigioni, secrétaire scientifique du Secrétariat général du Grand Conseil, a assisté à ces séances ; qu'elle soit ici remerciée pour son aide très appréciée par la commission.

Que M. Christophe Vuilleumier, qui a assuré la rédaction du procès-verbal de ces séances, soit également remercié pour sa précieuse collaboration.

Avertissement

Les député-e-s trouveront ci-après le texte de la pétition 1957 et en annexe un document de l'Association pour la sauvegarde du Petit-Saconnex Village remis par les représentants de cette association lors de leur audition, et plus

particulièrement un plan auquel se réfèrent certain-e-s député-e-s lors de leurs questions.

1. Audition de M. Pierre-André Marti, président, et de M^{me} Claire Regad, vice-présidente, de l'Association pour la sauvegarde de Petit-Saconnex Village

Lors de l'audition des pétitionnaires en date du 23 novembre 2015, M. Marti indique que cette pétition a été déposée devant la Ville de Genève avec 2000 signatures. Il rappelle ensuite que le Petit-Saconnex était une commune jusqu'en 1931, date à laquelle elle a fusionné avec la Ville de Genève. Aujourd'hui, 15 000 habitants résident dans ce quartier. Le Petit-Saconnex village est ce qui reste de la commune historique, il se caractérise par de petits bâtiments, notamment des villas du XIX^e siècle, construites pour des ouvriers et la classe moyenne.

Le département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) propose, suite à la demande d'un promoteur visant à une élévation de son bâtiment, un projet prévoyant la destruction de ce quartier qui représente un poumon de verdure. Il observe par ailleurs que la Ville de Genève est en train de travailler sur un projet de piétonisation dans le centre de ce quartier, ce qui s'avère contradictoire avec le projet cantonal.

Les habitants tiennent beaucoup à ce quartier et certains reviennent de l'étranger pour y habiter. La place du Petit-Saconnex est la seule place de village de la Ville de Genève. Les pétitionnaires veulent donc conserver le statut 4B actuelle de cette zone.

M^{me} Regad, quant à elle, souligne que ce projet va faire perdre son âme et son identité à ce quartier, lequel est déjà très encombré. Ainsi, la Ville de Genève entend mettre le chemin des Crêts à sens unique, ce qui ne fera qu'ajouter à cet encombrement. Les écoles sont également surpeuplées et les barres d'immeubles construites ces dernières années ont modifié la population qui a donc largement augmenté.

Elle relève en outre que les enfants connaissent de plus en plus souvent des problèmes de bronche en raison de la pollution liée à la circulation. Elle précise par ailleurs que le projet prévoit la destruction de l'église catholique et elle ne pense pas que ce soit une idée très judicieuse dans le contexte actuel. Enfin, elle rappelle que les habitants du quartier sont des contribuables et que le projet envisagé prévoit des populations moins favorisées, ce qui n'est guère pertinent à l'heure actuelle au vu de l'état des budgets.

M. Marti fait encore observer que l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS) indique que ce quartier est un secteur sensible qu'il convient de ménager.

Questions des député-e-s

Un député MCG aimerait savoir qui projette la destruction de l'église et quel en est le statut. M^{me} Regad répond qu'il y a sur le territoire du Petit-Saconnex un temple et une église catholique, laquelle appartient au vicariat. Ce dernier n'a pas l'intention de vendre cette église. Elle précise que le projet cantonal prévoit des barres d'immeubles dans tous les sens.

Ce même député se demande si la zone villas, proche de ce quartier, est également concernée et si l'ancienne zone maraîchère est encore utilisée comme telle. M. Marti rappelle que ces villas sont en zone 4 et appartiennent au centre du village. Le département conserverait un petit périmètre en zone 4B protégée. La campagne de Budé, en zone de verdure, est quant à elle protégée.

Un député PLR s'interroge sur le pilote de ce projet. M. Marti mentionne que le projet a été initié par un propriétaire qui voulait rehausser son bâtiment. Il a ensuite proposé de raser son immeuble et de reconstruire un bâtiment plus grand en débordant sur la parcelle voisine qui lui appartient également. L'office de l'urbanisme a indiqué que ce projet n'était pas adéquat et a mandaté un bureau d'architectes. Il n'y a eu aucune consultation des habitants. A ce même député qui s'interroge sur l'existence d'un plan localisé de quartier (PLQ), M. Marti répond par la négative. Ce député observe encore que les propriétaires devraient donc vouloir vendre leur parcelle, ce à quoi M. Marti acquiesce. M^{me} Regad remarque alors que les propriétaires sont opposés à ce projet et ne veulent pas vendre leur bien.

Une députée socialiste demande quelle est la typologie de logements prévus. M. Marti n'a aucune précision à cet égard. Cette même députée aimerait connaître les démarches entreprises relevant de la Ville de Genève. M. Marti précise que l'Association pour la sauvegarde du Petit-Saconnex Village a organisé une séance d'information et une exposition, ainsi qu'une conférence de M. Bernard Lescaze. Le plan directeur de la Ville de Genève ne prévoit rien pour ce quartier, mais M. Pagani a déclaré lors d'une interview que les bâtiments intéressants seraient préservés, le reste pouvant être rasé. Cette députée aimerait savoir s'il a été question d'un plan de site. M. Marti répond par la négative et relève que l'association attend un inventaire des bâtiments. M^{me} Regad ajoute que M. Pagani est plutôt du côté des pétitionnaires puisqu'il veut refaire la place du Petit-Saconnex.

Un député MCG s'interroge sur la consultation des habitants pour l'élaboration d'un aménagement de ce quartier, tant au niveau de la Ville de Genève que du canton. Celle-ci n'a pas encore eu lieu, mais M. Marti déclare que les pétitionnaires sont ouverts à toute discussion. Ce même député se demande, dans la perspective d'un référendum, si la situation du logement ne risque pas d'influer sur les opinions au sein de la population. Pour M. Marti, toute la zone subit déjà une très large densification en cours, ou elle est à venir. Pour M^{me} Regad, il est important de conserver un poumon de verdure dans une région qui connaît une forte expansion urbaine.

Une députée socialiste aimerait des précisions quant au nombre d'immeubles et de logements prévus et aux bâtiments préservés. M. Marti a préparé des dossiers à l'intention des députés contenant tous les détails qui sont alors distribués à la commission. Cette même députée demande si le projet envisagé est conforme au plan directeur cantonal. Ce à quoi M. Marti répond que le plan directeur prévoit une densité moyenne pour ce quartier. Le plan distribué par l'association indique des habitations déclassées ou détruites, dont l'Eglise Jean XXIII, et des nouveaux immeubles. Le Café du Soleil n'est ainsi pas compris dans le périmètre, ni les immeubles le long du chemin Moïse-Duboule. Cette commissaire aimerait donc savoir si le périmètre dessiné par l'association représente le périmètre du futur PLQ et pourquoi la zone le long du chemin Moïse-Duboule n'y est pas intégrée. M. Marti répond que ces bâtiments ne sont pas menacés.

2. Propositions d'auditions

La Commission des pétitions décide de procéder aux auditions de l'office de l'urbanisme et de l'office du patrimoine et des sites du DALE, ainsi que de la Ville de Genève.

3. Audition de M. Vincent Scattolin, chef de service, office de l'urbanisme, département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE)

Lors de son audition en date du 30 novembre 2015, M. Scattolin rappelle que le secteur en question est en zone 4B, un secteur identifié dans le plan directeur cantonal 2030 comme devant être densifié. Il est en effet très bien desservi par les transports publics et se trouve de surcroît en ville. Il est donc pertinent de prévoir un projet sur ce secteur, un projet impliquant un déclassement et un plan localisé de quartier (PLQ). Un propriétaire a en l'occurrence déposé une demande de renseignements qui a été instruite, et entre 2012 et 2013 le bureau d'études m+n a mené, pour ce faire, une analyse

de ce périmètre. Les résultats de cette étude ont été présentés aux propriétaires de ce quartier, révélant à ces derniers que le canton avait des intentions dans ce secteur. Le service des monuments et des sites a par ailleurs également étudié ce périmètre relevant plusieurs bâtiments devant être protégés. Le but est donc de faire passer ce secteur en zone de développement 3, et les zones abritant des structures patrimoniales en zone 4B protégée.

Questions des député-e-s

Une députée socialiste comprend de l'audition que le projet de loi de modification de zone sera mis à l'enquête publique en 2016 et elle demande si un plan de site est envisagé. M. Scattolin souligne qu'il est envisagé de prévoir un PLQ valant pour plan de site sur le périmètre de la place, mais il remarque que les résultats définitifs de l'office du patrimoine sont encore attendus. Cette même députée demande si la Ville de Genève a collaboré avec le canton dans ce dossier. M. Scattolin précise que le canton a initié ce projet et que la Ville était présente lors de sa présentation.

Une deuxième députée socialiste observe que la Ville de Genève semble accepter ce projet de développement. M. Scattolin relève à cet égard que la Ville de Genève n'a pas émis d'opposition à ce projet, rappelant qu'il s'agit là de l'un des derniers secteurs pouvant se développer en Ville de Genève.

Un député PLR relève la crainte des pétitionnaires, partagée par de nombreuses personnes, de voir leur quartier détruit et il se demande si cette crainte est justifiée, ou s'il n'est pas tout simplement nécessaire de fournir de plus amples explications. Pour M. Scattolin, il serait mensonger d'affirmer que le quartier ne va pas évoluer. Le périmètre de la place ne bougera pas, alors que les villas qui se trouvent le long du chemin de la Tourelle seront détruites à terme pour bâtir des immeubles. L'objectif est de mieux utiliser cet espace. Ce qui correspond au principe d'un PLQ classique.

4. Audition de M^{me} Sabine Nemeč-Piguet, directrice générale de l'office du patrimoine et des sites, département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE)

Lors de son audition en date du 11 janvier 2016, M^{me} Nemeč-Piguet rappelle qu'il y a deux ans, à la suite d'un projet dans ce secteur, le DALE a conduit une étude de densification. Les habitants ont alors réagi suite aux résultats de cette étude. Celle-ci n'a pas encore complètement abouti ; l'un des pans de l'analyse porte sur le patrimoine bâti de ce secteur.

L'office du patrimoine et des sites a réalisé un recensement des bâtiments, entre le chemin de la Tourelle, le chemin des Crêts et le chemin

Moïse-Duboule. La pétition parle d'un quartier de charme, ce que l'on ressent lorsque l'on traverse ce secteur qui ressemble à un village, mais qui n'en n'est pas un. Ce recensement réalisé par l'historien Bénédict Frommel a relevé un certain nombre de bâtiments méritant une protection en vertu de leurs caractéristiques, alors que d'autres bâtiments sont dépourvus de toute valeur historique. Il va conduire à un projet de densification de ce site, l'objectif étant de préserver un certain nombre de bâtiments en parallèle à la densification.

M^{me} Nemeç-Piguet relève encore que ce lieu ne s'est jamais développé de manière importante, mais comprend néanmoins un temple du XVII^e siècle, reconstruit au XIX^e siècle, ainsi que deux cafés, des bâtiments ruraux et de petites villas construites à l'instigation de l'église protestante par l'architecte Cayla.

Questions des député-e-s

Un député PLR demande si le plan qui apparaît dans le document des pétitionnaires est toujours d'actualité. M^{me} Nemeç-Piguet mentionne que son service ne s'est pas prononcé sur ce plan, mais qu'il est vrai que le périmètre concerné se trouve à l'intérieur des limites qui figurent sur le document en question. Concernant les bâtiments patrimoniaux qui seraient amenés à disparaître selon ce même plan, M^{me} Nemeç-Piguet précise que les bâtiments envisagés pour la conservation sont les éléments se trouvant au sud du temple, le noyau autour du Café du Soleil, le temple et les quelques villas qu'elle a évoquées précédemment.

A la question de ce même député désirant recevoir un document reprenant ces éléments, elle souligne que cela est un peu prématuré puisqu'il est encore prévu de déterminer les parcelles pouvant être densifiées. Ce député conclut donc que le plan remis par les pétitionnaires n'est donc pas correct au vu de l'état actuel de la réflexion, ce à quoi M^{me} Nemeç-Piguet acquiesce.

Quant à savoir dans quelle mesure la Ville de Genève est partie prenante à cette étude, il est précisé par M^{me} Nemeç-Piguet que le recensement réalisé est une démarche purement étatique. La commune sera obligatoirement consultée lorsqu'il sera question de déterminer les bâtiments devant être préservés. Elle pense, cela étant, que la Ville de Genève devrait être associée à cette étude d'urbanisme et de conservation du patrimoine.

Une députée d'Ensemble à Gauche s'interroge sur l'existence d'un plan de site au vu de la présence dans ce quartier d'arbres magnifiques et de la nécessité de conserver la végétation. Selon M^{me} Nemeç-Piguet, le plan de site pourrait être un moyen adéquat pour favoriser un développement et une protection. Elle rappelle que le classement ou l'inscription à l'inventaire sont deux autres

mesures potentielles. Un plan de site représenterait une mesure plus adéquate. La conservation de la végétation relève quant à elle d'un autre département ; un plan de site peut toutefois définir les arbres devant être conservés et ceux pouvant être abattus. Il n'y a pas eu de recensement de la végétation à l'heure actuelle.

Une députée socialiste aimerait savoir si le projet circule à l'interne du département à un niveau technique. Il lui est répondu par la négative ; un travail de synthèse doit encore être réalisé de manière conjointe entre l'office du patrimoine et des sites, et l'office de l'urbanisme.

Un deuxième député PLR s'interroge sur la valeur de ce patrimoine historique. M^{me} Nemeç-Piguet souligne qu'il s'agit d'un tissu mixte, raison pour laquelle l'appellation « quartier de charme » est bien adaptée. Les typologies architecturales sont variées et relèvent de différentes époques. Les bâtiments qui constituent ce secteur n'ont pas tous la même valeur, comme elle l'a déjà mentionné. Certaines villas sont très modestes et leur maintien ne se justifie pas. L'ensemble de ces éléments donne toutefois à ce lieu un caractère qui mérite conservation ; ainsi, l'analyse doit donc prendre en compte tant les éléments pour ce qu'ils sont que l'ensemble du site, ce d'autant plus qu'il s'agit du dernier noyau de cette sorte existant, en regard des densifications qui se sont déroulées. C'est donc sur la base de cette synthèse qu'il sera possible d'imaginer une densification qui ne ressemblera certainement pas à celle de Budé.

Ce même député retient de ces explications qu'il ne s'agit pas d'un « village » et se demande quelles en sont les raisons. M^{me} Nemeç-Piguet relève qu'il s'agit d'un site entre un village et un hameau. Elle rappelle qu'un village comporte une église. Celui-ci s'est développé au cours du temps sur un lieu de passage, ce qu'attestent les deux cafés. Néanmoins, l'ensemble est très modeste et comporte très peu de constructions. Le site est en outre largement constitué de petites villas qui ressortent des caractéristiques d'un village.

Un autre député PLR se demande en quoi la démarche des pétitionnaires peut être utile à l'office du patrimoine et des sites. Pour M^{me} Nemeç-Piguet, la démarche n'est pas inutile et permet aux habitants d'exprimer leurs opinions. Il s'agit toutefois d'une réaction très affective ; l'Etat doit faire la part des choses et évaluer scientifiquement ce qu'il en est de la valeur des bâtiments en question.

5. Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement de la Ville de Genève

Lors de son audition en date du 11 janvier 2016, M. Pagani rappelle que le projet de PLQ a été initié par le canton dans le but d'opérer une densification. La Ville de Genève est en faveur de ce PLQ qui porte sur une zone située au nord du Café du Soleil. Il observe que les villas dont il est question n'ont pas de valeur patrimoniale particulière. Il est certes désolant de voir disparaître des secteurs bucoliques, mais il n'est guère possible d'arrêter l'évolution de la ville. Il signale par ailleurs que son département a proposé un projet de réaménagement de la place du Petit-Saconnex.

Questions des député-e-s

Un député PLR remarque qu'il semblerait que les études ne sont pas encore très avancées. Ce à quoi M. Pagani acquiesce, relevant que le Grand Conseil a considéré qu'il était opportun de parler des projets d'urbanisation très en amont, ce qui ne peut que susciter des émois au sein de la population. Il ne croit pas que les habitants doivent s'inquiéter à ce point pour le moment.

Ce même député mentionne qu'il y a peut-être une certaine valeur patrimoniale dans ce quartier considéré comme un quartier de charme. Pour M. Pagani, les spécialistes devront se prononcer à cet égard.

Un député UDC demande si l'enquête publique a déjà eu lieu. M. Pagani l'ignore. Une députée socialiste déclare que ce n'est pas le cas, si l'on se rapporte à l'audition du DALE.

M. Pagani souligne que la nouvelle législation n'est guère judicieuse. Il mentionne qu'auparavant il défendait trois fois par année des PLQ concernant le territoire de la Ville de Genève, alors qu'à présent il doit se rendre à deux réunions par mois pour les mêmes questions.

Un député MCG interroge M. Pagani sur sa participation éventuelle à la séance d'information organisée avec la présence de M. Lescaze. M. Pagani répond ne pas avoir été invité. Ce même député évoque ensuite une interview de M. Pagani qui aurait déclaré que les éléments d'intérêt seraient conservés, mais que, par contre, l'église pourrait disparaître. M. Pagani acquiesce en mentionnant qu'il s'agit de l'église catholique qui date des années 1980 et qui n'a pas de valeur historique.

Un second député MCG signale que la loi propose que les différents acteurs d'un PLQ se réunissent autour d'une table afin d'en faciliter l'aboutissement. Il se demande en l'occurrence si ce n'est pas une aubaine d'avoir des gens qui s'intéressent à l'image de leur quartier. Pour M. Pagani, il s'agit d'être très

pragmatique. Il évoque alors les villas existant aux Eidguenots qui ont fait l'objet d'un projet de densification et pour lequel une concertation très étendue a été réalisée. Les discussions se sont déroulées pendant cinq ans avec, au bout du compte, une procédure devant un tribunal. Il ne croit pas qu'il soit possible d'arbitrer et pense que l'autorité doit au final trancher. Il observe que les autorisations du projet des Eidguenots sont en force après sept ans. Il rappelle alors qu'il y a une vingtaine de PLQ sur le territoire de la Ville pour 6000 logements devant être construits avant 2020.

Ce même député demande dans quelle mesure le magistrat communal doit intervenir dans le cadre d'un PLQ. M. Pagani rappelle que les services doivent rendre leur rapport avant la consultation publique, et il mentionne n'être qu'une autorité consultative dans le cours de la procédure.

6. Discussion de la commission et prises de position

Pour un député UDC, la question est de savoir s'il faut ou non conserver ce quartier. Le groupe UDC est favorable au renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat afin d'obtenir des renseignements quant à ce qu'il compte faire dans ce quartier.

Un député MCG va dans le même sens. Il est en effet nécessaire de tenir compte des desiderata des habitants. Le Conseil d'Etat a en outre peut-être besoin de la position des habitants pour choisir un scénario de densification. Le groupe MCG propose donc le renvoi de la pétition au Conseil d'Etat. Le président intervient à ce stade en se demandant si la procédure ne devrait pas être plus développée pour déterminer ces éléments.

Une députée des Verts remarque que la question est de savoir si l'on veut densifier en ville ou pas. Densifier en ville est en l'occurrence la politique de son groupe. Il convient toutefois d'éviter de surcharger toujours les mêmes quartiers, comme celui des Pâquis par exemple. Elle rappelle en outre que le projet prévoit une certaine convivialité avec la création d'un parc. Enfin, les professionnels évoquent uniquement l'existence de quelques bâtiments de valeur. Il convient donc de déposer cette pétition sur le bureau du Grand Conseil.

Une députée socialiste relève que ce projet de densification répond aux objectifs du plan directeur cantonal. Il serait opportun que le Grand Conseil appuie ce genre de projet puisqu'il a lui-même approuvé en amont le plan directeur cantonal. Elle ajoute qu'il est important de réaliser les zones qui peuvent faire l'objet d'un développement, ce d'autant plus au vu des contraintes fixées par la Confédération pour diminuer la pression sur la zone agricole. Elle observe ensuite que l'essentiel est préservé avec le Café du Soleil

et le noyau central du Petit-Sacconnex ; les habitants peuvent être rassurés en ce sens. La Ferme de Budé demeure au cœur de la ville, ce dont son groupe se félicite. Le processus d'aménagement ne fait que débiter et les habitants pourront intervenir lorsque la concertation sera ouverte, comme le prévoit la nouvelle loi sur les PLQ. Le groupe socialiste propose donc le dépôt de cette pétition sur le bureau du Grand Conseil.

Un député PLR déclare que son groupe salue la volonté participative des pétitionnaires et relève que tout le monde serait dans le même état d'esprit dans une situation de ce type. Il signale ensuite qu'il n'est pas possible de faire un procès d'intention à M^{me} Nemec-Piguet, réputée pour sa sensibilité patrimoniale. Le groupe PLR estime donc qu'il est trop tôt pour se lancer dans une opposition à un tel projet et propose également le dépôt de cette pétition sur le bureau du Grand Conseil.

Une députée d'Ensemble à Gauche déclare qu'elle s'abstiendra pour des raisons personnelles. Elle observe, cela étant, qu'un parc public obligatoire fait plaisir à certains et pas à d'autres.

Un député UDC déclare que le renvoi de cette pétition n'a pas pour but de s'opposer à ce projet. Les habitants défendent leur quartier et attendent des réponses. Si le Conseil d'Etat fournit ces réponses, la population n'en sera que mieux informée. Il est ainsi plus utile de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat.

Pour un député MCG, il s'agit d'une démarche en amont qui insiste sur le fait que tout ne doit pas être détruit dans ce quartier. Il est à présent possible de discuter, alors que par la suite il ne sera question plus que de recours et de procédures en justice.

Un député démocrate-chrétien relève qu'il est vrai que ce lieu possède une atmosphère de village, mais il souligne que la volonté du parlement est de faire du logement. Il serait toutefois tenté, malgré lui, par le renvoi au Conseil d'Etat en raison du caractère très particulier de la zone dont il est question.

Une députée socialiste rappelle encore une fois que le Café du Soleil et le centre de cette place ne disparaîtront pas. Les toutes premières ébauches de PLQ conservent ces éléments. Elle rappelle ensuite que la loi sur les PLQ prévoit une concertation ; elle craint surtout que renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat constitue en fin de compte un faux message aux pétitionnaires qui demandent simplement que rien ne soit construit. Elle rappelle que personne ne veut de construction à côté de chez soi, mais elle rappelle également que le rôle du parlement est de préserver l'intérêt général.

Un député PLR déclare que, si la Commission des pétitions devait soutenir une telle pétition, le message reviendrait à indiquer qu'une nouvelle couche de consultation est envisageable.

Ce même député démocrate-chrétien se demande s'il est bien certain que le projet conservera les éléments de cette place. Une députée socialiste rappelle que M^{me} Nemec-Piguet a elle-même mentionné l'intérêt des éléments bordant cette place. Elle ajoute que même les habitants n'ont pas mentionné ces bâtiments comme devant être démolis dans leur document. Pour un député UDC, il n'y a aucune garantie que le Café du Soleil soit conservé puisque le PLQ définitif n'est pas encore élaboré.

Une députée socialiste précise que la procédure prévoit un changement de zone qui implique un vote du Grand Conseil. Ce dernier pourra donc se prononcer.

7. Vote final

Le renvoi de la pétition 1957 au Conseil d'Etat est refusé par 7 non (3 PLR, 1 Ve et 3 S) contre 5 oui (3 MCG et 2 UDC) et 2 abstentions (1 PDC et 1 EAG).

Le dépôt de la pétition 1957 sur le bureau du Grand Conseil est accepté par 8 oui (3 PLR, 1 PDC, 1 Ve et 3 S) contre 5 non (3 MCG et 2UDC) et 1 abstention (1 EAG).

Mesdames et Messieurs les députés, compte tenu de ce qui précède, la Commission des pétitions vous recommande de suivre ses conclusions et de déposer la présente pétition sur le bureau du Grand Conseil.

Pétition (1957)

Stop à la destruction du quartier du Petit-Saconnex Village !

Mesdames et
Messieurs les députés,

Un patrimoine historique rasé par un projet cantonal d'urbanisme ? Des arbres en sursis ? Une qualité de vie diminuée ?

Voilà ce que prépare le service d'urbanisme de l'Etat de Genève. Une grande partie du quartier du Petit-Saconnex Village est menacé, dans un périmètre compris entre les chemins de la Tourelle, Colladon, des Crêts, Moïse-Duboule, la place du Petit-Saconnex et le haut du chemin Adolphe-Pasteur.

Ce projet représenterait le massacre de l'un des derniers vestiges et de l'un des seuls poumons villageois de la ville de Genève. Le patrimoine de ce quartier compte encore des maisons typiques de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle. Elles forment un ensemble cohérent avec les bâtiments villageois de la place du Petit-Saconnex, parmi lesquels le Café du Soleil et le Temple. C'est un périmètre exceptionnel, avec une biodiversité naturelle, une dynamique sociale et un caractère architectural précieux. Preuve en est le projet d'aménagement en cours de la place du Petit-Saconnex, que cet ensemble prolonge et protège.

Maintenons ce quartier de charme ! Maintenons un espace de tranquillité, de rencontres, de convivialité au cœur de la ville ! Ne limitons pas notre urbanisme à la préservation d'îlots anciens bordés d'immeubles qui les asphyxient ! Un tissu urbain harmonieux et respectueux des besoins des habitants est primordial pour préserver la qualité de vie de chacun !

Les signataires de cette pétition s'opposent à la destruction du dernier village en ville de Genève dont l'histoire remonte à 750 ans, à la coupe de nombreux arbres et à l'ensevelissement d'un patrimoine et d'une mémoire chers aux habitants du Petit-Saconnex.

N.B. 10 signatures

*Association pour la sauvegarde
du Petit-Saconnex Village*

p.a. M. Pierre-André Marti

Ch. Dr. Adolphe-Pasteur 22

1209 Genève



Stop à la destruction du quartier !

PÉTITION AU GRAND CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

UN PATRIMOINE HISTORIQUE RASÉ PAR UN PROJET CANTONAL D'URBANISME ? DES ARBRES EN SURSIS ? UNE QUALITÉ DE VIE DIMINUÉE ?

Voilà ce que prépare le service d'urbanisme de l'Etat de Genève. Une grande partie du quartier du Petit-Saconnex-village est menacé, dans un périmètre compris entre les chemins de la Tourelle, Colladon, des Crêts, Moïse-Duboule, la place du Petit-Saconnex et le haut du chemin Adolphe-Pasteur.

Ce projet représenterait le massacre d'un des derniers vestiges et de l'un des seuls poumons villageois de la ville de Genève. Le patrimoine de ce quartier compte encore des maisons typiques de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle. Elles forment un ensemble cohérent avec les bâtiments villageois de la place du Petit-Saconnex, parmi lesquels le Café du Soleil et le Temple. C'est un périmètre exceptionnel, avec une biodiversité naturelle, une dynamique sociale et un caractère architectural précieux. Preuve en est le projet d'aménagement en cours de la place du Petit-Saconnex, que cet ensemble prolonge et protège.

**Maintenons ce quartier de charme ! Maintenons un espace de tranquillité, de rencontres, de convivialité au coeur de la ville !
Ne limitons pas notre urbanisme à la préservation d'îlots anciens bordés d'immeubles qui les asphyxient !
Un tissu urbain harmonieux et respectueux des besoins des habitants est primordial pour préserver la qualité de vie de chacun !**

Les signataires de cette pétition s'opposent à la destruction du dernier village en Ville de Genève dont l'histoire remonte à 750 ans, à la coupe de nombreux arbres et à l'ensevelissement d'un patrimoine et d'une mémoire chers aux habitants du Petit-Saconnex.

LE COEUR DU PETIT-SACCONNEX EST EN DANGER. SIGNEZ ICI POUR LE SAUVER !

NOM	PRÉNOM	ADRESSE	SIGNATURE	COURRIEL

Toute personne peut signer cette pétition, y compris les personnes étrangères et les jeunes de moins de 18 ans. Pierre-André Marti - 22 chemin A. Pasteur 1209 Genève



Association pour la sauvegarde du
Petit-Saconnex
Village

L'état nous a informé début mai qu'il projetait de détruire tout ce quartier de maisons et jardins ainsi que l'église Jean XXIII situé dans le périmètre comprenant les chemins Moïse Duboule, la Tourelle, Colladon, les Crêts et Adolphe Pasteur.

Ceci pour y construire des barres d'immeubles, entre 3 et 6 étages (hauteur entre 12 et 21 mètres).

Nous avons créé une association pour nous opposer à cette destruction.

Si vous voulez nous soutenir vous pouvez le faire au moyen du bulletin d'adhésion de notre association.



Menace sur le Petit-Saconnex

Un patrimoine historique rasé par un projet d'urbanisme ?

Le vieux village du Petit-Saconnex est en danger. Le Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie prévoit de détruire, au profit d'immeubles, l'ensemble des petites maisons qui bordent la Place du Petit-Saconnex, les chemins Adolphe-Pasteur et de la Tourelle. Le patrimoine de cet ancien quartier de Genève compte encore de nombreuses maisons typiques du début du XXe siècle. Elles forment un ensemble avec les bâtiments villageois de la place attenante, parmi lesquels le Café du Soleil. Elles constituent à ce titre un important témoignage du village historique du Petit-Saconnex, le dernier sur le territoire de la Ville de Genève. Elles forment une zone de verdure indispensable entre la place du Petit-Saconnex et le quartier de la Tourelle qui est l'un des plus densifiés de la Ville de Genève.

Ce projet, bien qu'il touche la Ville de Genève, n'a pas l'assentiment des autorités municipales. La Ville n'a pas de projet de développement concernant le cœur du Petit-Saconnex dans le Plan directeur communal, qui est valable jusqu'en 2019. Le projet de construction d'immeubles dans ce périmètre ne fait pas sens, puisque la Ville de Genève va rénover et mettre en valeur la place du Petit-Saconnex.

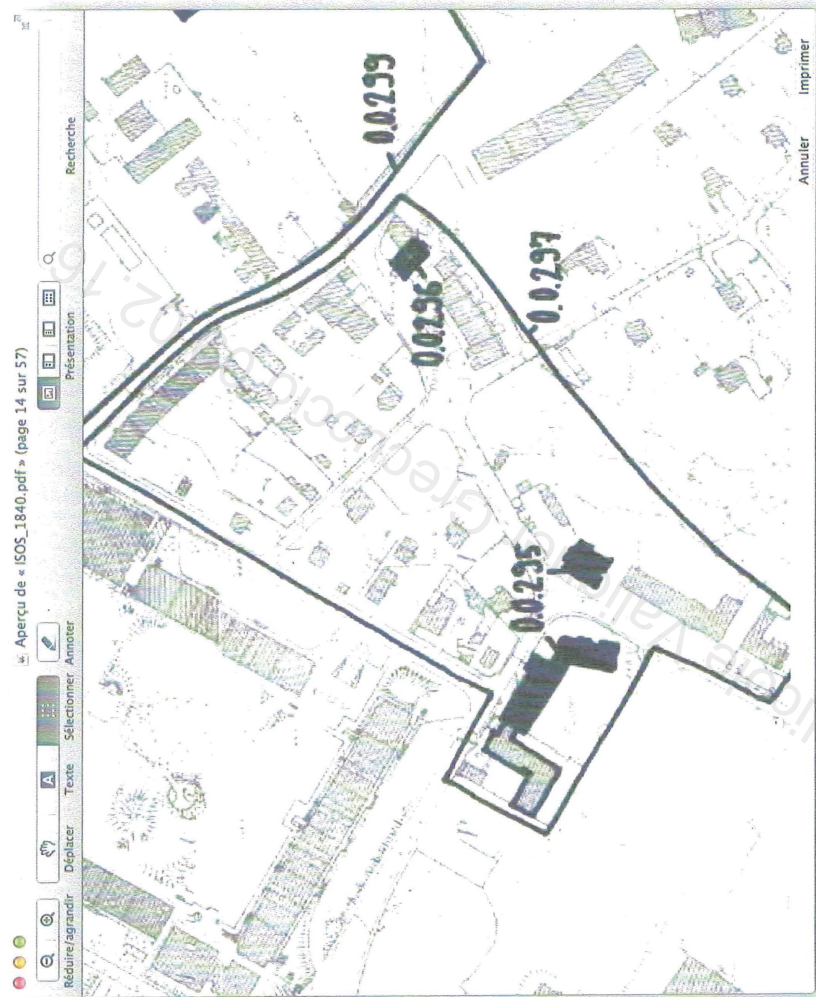
L'ensemble des propriétaires de la zone concernée se sont donc constitués en association et sont déterminés à préserver ce patrimoine.

Contact

M. Pierre-André MARTI, président de l'Association pour la sauvegarde du Petit-Saconnex Village

22, chemin Adolphe-Pasteur

079 348 12 85



C.T. DIST. Commune Site

GE

Genève

— Genève

1ère version

Addenda

Développement de l'agglomération (suite) 22

dans les zones de développement et entraîne une certaine "désurbanisation". Trancher de la justesse d'un tel choix urbanistique dépasse largement le cadre de ce relevé, mais devrait faire l'objet d'un débat de fond sur le plan cantonal, dans la mesure où les répercussions à long terme d'une telle option sont particulièrement fortes.

Les ensembles délimitant la rade et les autres fronts importants du site

Les différents fronts donnant sur la rade (E 2.2 / E 3.3 / E 7.4 / E 9.5) ont été systématiquement délimités en tant qu'ensembles. Et cela même lorsque, comme dans le cas du front donnant sur le quai du Général-Guisan (E 2.2), leur substance a été largement renouvelée et que les perturbations dominent (2.2.26). Il s'agit là d'un choix délibéré qui se justifie pleinement si l'on considère l'impact de la rade dans l'image du site. (Ce choix ne fait d'ailleurs qu'entériner une volonté qui se manifeste au niveau de l'aménagement cantonal par la mise en vigueur d'un plan de site de la rade). La sauvegarde suggérée par l'ISOS englobe, outre le front proprement dit, tous les éléments qui le prolongent - quais, allées d'arbres, digues, etc. (PE VII).

La même démarche est à retenir dans le cas des fronts donnant sur la plaine de Plainpalais (PE IX), dans la mesure où, par sa dimension, cet espace permet la création de véritables silhouettes intérieures, où l'oeil embrasse en une seule fois une partie importante du site. Dans la mesure où cet espace libre n'a cependant pas tout à fait la même signification dans le site, les fronts qui font partie de périmètres pour lesquels est prévue la sauvegarde de la substance ne sont pas délimités une seconde fois, comme c'est le cas autour de la rade.

Quant au front de la vieille ville (EI 1.0.8), donnant sur la promenade de la Treille et les Bastions, il est sans doute superflu de rappeler son importance.

Les environnements

La plupart des environnements, principalement ceux qui ne sont pas construits, ont été traités dans le cadre des chapitres précédents, en liaison avec le tissu dont ils font partie ou qu'ils prolongent. Lorsqu'ils ne sont pas mentionnés - même implicitement, comme le parc Mon-Repos (PE XIII), qui fait partie de la rade -, c'est que leur importance dans le site est relativement réduite (voir à ce sujet la fiche-L et, plus particulièrement, la colonne "Signification"). C'est le cas par exemple du bois de la Bâtie et du cimetière St-Georges (EE XIV), ce qui n'enlève rien aux qualités paysagères de cet environnement et à sa fonction d'espace de détente et de loisir.

Parmi les environnements construits, certains, du fait de leur position centrale - terrains de l'Hôpital cantonal (PE XIX) - ou de leur proximité avec le tissu à protéger - PE XXVII, par exemple -, justifient une surveillance très stricte, d'ailleurs prévue dans les "objectifs généraux de la sauvegarde". Leur évolution est à diriger avec la plus extrême précaution, dans la mesure où ils participent directement à l'image du site ou de la partie du site concernée.

Les terrains occupés par le Palais des Nations (EI 0.0.269) et les autres organisa-
./.

Ct. Dist. Commune Site
 GE Genève — Genève

1ère version

Addenda

Développement de l'agglomération (suite) 23

tions internationales (EE XXXIV) n'ont pas été particulièrement mentionnés. L'importance de cet environnement est en effet des plus réduite dans l'image du site. L'objectif de sauvegarde "a" concerne par conséquent moins la protection du site (la ville de Genève) que celle des bâtiments de valeur - Musée de l'Ariana (EI 0.0.270), anciennes maisons de campagne (EI 0.0.271), etc. - qui l'occupent. Vu sous cet angle, la sauvegarde proposée par l'ISOS n'interdit pas une occupation (contrôlée) de ces terrains, en liaison avec les besoins spécifiques de l'ONU.

En dernier lieu, en ce qui concerne la zone de développement (EE XXXVI) et la zone industrielle de la Praille (EE XXXVII), des recommandations de sauvegarde pour certaines parties de ces environnements, en liaison avec des tissus de valeur - par exemple le Petit-Saconnex (0.0.297) ou la Cité Vieusseux (0.0.291) - n'entrent pas dans le cadre de l'ISOS et sont à proposer par les services cantonaux et communaux compétents. Dans la mesure où ils sont mentionnés en tant qu'"échappées", l'ISOS suggère néanmoins une surveillance de leur frange et vise par exemple, dans le cas de la Praille (EE XXXVII), à un contrôle de la silhouette donnant sur l'Arve.

LES OBJECTIFS DE LA SAUVEGARDE

Outre les objectifs généraux de la sauvegarde (voir fiche-L et fiche des Explications), les suggestions particulières suivantes sont à observer :

- Eviter que la vieille ville (P 1) ne se transforme en musée, en conservant à tout prix un minimum de logements et d'activité artisanale.
- Empêcher dans toute la mesure du possible que la ville basse (P 2) ne devienne une "city" sans âme, dominée par une architecture à caractère cosmopolite ou empruntant son langage à un passé pittoresque.
- Contenir la dégradation profonde de St-Gervais (P 3), menacé de disparition pure et simple en tant qu'entité cohérente
- Assurer à tout prix la continuité de la ceinture faziste (P 4 - P 6), actuellement menacée à plusieurs endroits, en particulier à la hauteur de la place Cornavin.
- Tenir compte du fait que la ceinture faziste ne s'interrompt pas brutalement à la hauteur de la rue Ferdinand Hodler, mais continue jusqu'au lac - même si le relevé a incorporé toute la partie nord dans la ville basse (P 2).
- Eviter la tertiariation complète des quartiers précédemment décrits.
- N'oublier en aucun cas que le site ne se limite pas uniquement à ces quartiers historiques et bourgeois, mais que les quartiers implantés au 19e s. sur l'emplacement des divers faubourgs (plus particulièrement P 7 à P 13), même si leur état de conservation est souvent moins bon, jouent un rôle dominant dans son image.
- Tenir compte, lors de l'établissement de plans de rénovation, du fait que ces quartiers présentent presque tous la superposition d'une structure rayonnante - à partir du centre de la ville - et d'une structure concentrique. Privilégier l'une par rapport à l'autre réclame une réflexion de fond.

./.

Et. Dist. Commune	Site
GE	Genève — Genève
1ère version	
Addenda	

Périmètres et ensembles construits, environnements (périmètres et échappées) et éléments individuels *

Numéro	Dénomination	Catégorie d'invent.					Photo No
		Qualité spatiale	Qualité hist. arch.	Signification	Obj. de sauvegarde	Observation	
0.0.273	Nouveau siège du BIT, de taille démesurée						/
0.0.274	Missions étrangères permanentes auprès de l'ONU						277
0.0.275	Long immeuble locatif prolongeant E 0.24 en bordure de la rue de Lausanne						271
0.0.276	Locatifs postérieurs à 1950, prolongeant la structure des années 30 de E 0.26						/
0.0.277	Groupe de villas, sur des terrains richement arborisés, bordant la route de Chêne (face à E 0.27)						/
0.0.278	Immeuble récent; perturbation liée à sa position exposée						/
0.0.279	Promenade Charles-Martin, entourée de villas						/
0.0.280	Ecole de Contamines et parc						/
0.0.281	Eglise Ste-Thérèse (vers 1930)						/
0.0.282	Terrains arborisés, occupés par des villas, en cours d'urbanisation						/
0.0.283	Petit groupe de locatifs des années 30, pris dans la zone d'extension						/
0.0.284	Prolongement, sur le territoire de la commune de Carouge, du quartier du Cheval-Blanc						/
0.0.285	Site voisin de Carouge (ville d'importance nationale, dans l'ISOS)						/
0.0.286	Tissu hétérogène prolongeant à l'ouest le quartier du Cheval-Blanc						/
0.0.287	Espace libre à conserver comme parc						/
EI 0.0.288	Locatifs Jugendstil encadrant à l'ouest le parc Geisendorf						/
0.0.289	Locatifs des années 30 disséminés dans un tissu récent						322
0.0.290	Petit groupe de villas 1900						289
0.0.291	Cité Vieusseux: logements ouvriers des années trente						/
0.0.292	Petite maison de campagne du 18e s., pratiquement en ruine						259
0.0.293	Tissu mixte, largement arborisé						/
0.0.294	Stade de Varembe						/
EI 0.0.295	Ecole et mairie du Petit-Saconnex (1900)						281

* description détaillée sur les fiches -A, -U, -E: existe/n'existe pas

Date de dépôt : 3 février 2016

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M. Pascal Spuhler

Mesdames et
Messieurs les députés,

A dix minutes du centre-ville, près des organisations internationales et entouré de grands immeubles résidentiels, il y a un « petit village », non pas de Gaulois mais d'habitants qui s'inquiètent des projets de transformation de leur quartier, qui ressemble plus à un village qu'à un espace urbain du centre-ville.

Les pétitionnaires ont également déposé cette pétition au Conseil municipal de la Ville de Genève avec 2000 signatures. Ils sont inquiets car le Petit-Saconnex Village est ce qui reste de la commune historique avant la fusion de 1931 qui a donné lieu à la Ville de Genève telle que nous la connaissons aujourd'hui. Villas du XIX^e siècle qui avaient été construites pour des ouvriers et la classe moyenne, temple protestant et café populaire, voilà ce que les pétitionnaires aimeraient pouvoir conserver.

Alors que la Ville de Genève est en train de travailler sur un projet de piétonisation dans le centre de ce quartier et que les habitants pourraient continuer à y couler des jours tranquilles, les résidents apprennent que le département de l'urbanisme propose à présent – suite à la demande d'un promoteur qui cherchait une élévation de son bâtiment – un projet prévoyant la destruction de ce quartier qui représente un poumon de verdure.

Si le projet présenté par le canton ne parle pas d'une destruction complète « du village », il n'en reste pas moins qu'une grande partie de ce quartier va être transformé, dont un bon nombre de villas. La Ville étant présente lors de la présentation, elle semble accepter ce projet de développement ou, en tous cas, n'a pas émis d'opposition à ce projet.

M^{me} Sabine Nemeč-Piguet, directrice générale de l'office du patrimoine et des sites/DALE, confirme qu'un certain nombre de bâtiments méritent une protection en vertu de leurs caractéristiques. Que l'on peut notamment relever l'intérêt d'un temple du XVII^e siècle, reconstruit au XIX^e siècle, ainsi que de deux cafés, des bâtiments ruraux et de petites villas construites à l'instigation

de l'Eglise protestante par l'architecte Cayla. Elle reconnaît d'ailleurs que l'appellation « quartier de charme » est bien adaptée.

Cette observation rejoint une remarque que nous avait faite M. Marti, l'un des pétitionnaires, en nous informant que l'un des registres patrimoniaux suisses, ISOS (*Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse / Bundesinventar der schützenswerten Ortsbilder der Schweiz von nationaler Bedeutung*) indiquait que ce quartier est un secteur sensible qu'il convient de ménager.

S'il est vrai que, pour l'instant, les discussions du futur projet de construction ne sont pas encore très avancées, on retiendra que les pétitionnaires sont ouverts à toutes discussions, mais ils nous ont bien précisé que les propriétaires des villas ne veulent pas vendre leur bien.

Par conséquent, nous estimons que cette pétition mérite d'être renvoyée au Conseil d'Etat, non pas pour tout bloquer, mais bien pour prendre en considération les habitants de ce quartier en amont de tout projet définitif et il est nécessaire de tenir compte des desiderata des résidents. Contrairement à ce que pensent certains groupes, la démarche citoyenne des pétitionnaires n'est pas une opposition (du moins pas encore), c'est une pétition demandant le droit d'être consulté, d'être considéré et de respecter une volonté populaire.

Prendre en considération cette pétition bien en amont permettra d'adapter le projet au mieux des intérêts de toutes les parties et ainsi d'éviter sûrement des oppositions et des recours longs et coûteux.

Pour toutes ces raisons, nous vous prions, Mesdames et Messieurs les députés, de soutenir les pétitionnaires et la minorité de la commission en renvoyant cette pétition au Conseil d'Etat.